



Mon fils est accuse de recel de vol de voiture

Par **castore34**, le **25/08/2011 à 13:37**

Bonjour,
J'ai eu un appel a la demande de mon fils (40ans) du commissariat de police pour me dire de ne pas m'inquiéter que se n'était pas grave..
je n'avais pas vu mon fils depuis 5 ans et il y a un mois il est revenu de la region parisienne avec une voiture : il me dit l'avoir acheté à un copain : les policiers m'ont posé des questions à ce sujet je n'en savais pas plus.
Mon fils a un passé judiciaire lourd.
Je ne comprends pas pourquoi il l'accuse de recel or qu'il a acheté ce véhicule mais HELLAS il a perdu les papiers donc aucune preuve de l'achat.
Il est sorti de sa garde à vue et au téléphone il m'a dit qu'il passait au tribunal en JANVIER pour recel.
Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi recel.
Que risque-t-il comme peine ?
Merci de m'avoir lu

Par **mimi493**, le **25/08/2011 à 13:41**

[citation]Je ne comprends pas pourquoi il l'accuse de recel or qu'il a acheté ce véhicule mais HELLAS il a perdu les papiers donc aucune preuve de l'achat. [/citation] ce n'est pas de chance ça. Il achète une voiture volée, il paye en espèce sans reçu et en plus, il perd les papiers (donc il ne l'a pas fait immatriculée à son nom, et elle n'est pas assurée).
Comme on dit "faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages".
Et vous ne comprenez pas pourquoi il est accusé de recel ? Parce qu'il a acheté une voiture volée en sachant qu'elle était volée, c'est tout.

Par **castore34**, le **25/08/2011 à 14:31**

Bonjour,
Merci de m'avoir répondu.
Je ne suis pas sote mais j'ose espérer qu'il dit la vérité.
Oui tout cela est trouble vu que le copain en question est parti au Portugal...
Mon fils dit qu'il perd tous ces papiers : comment pourrait-il apporter la preuve qu'il ne s'avait pas que cette voiture était volée.
Mimi je vous remercie aussi pour votre autre réponse concernant les droits et obligations entre parents et enfants.

Par **mimi493**, le **25/08/2011 à 17:17**

ça dépend du contexte (donc de ses antécédents), du prix payé (s'il a payé le vrai prix), qu'il a acheté la voiture à X (nom sur le certificat de cession) avec la carte d'immatriculation au nom de X.
Ou il ne peut pas, car il a forcément acheté la voiture à une personne qui n'en était pas le propriétaire, il le savait, c'est pour ça qu'il n'a pas fait immatriculer le véhicule à son nom et qu'elle n'était pas assurée.